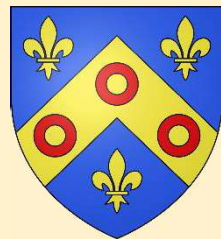


Bulletin Municipal

De LORGES



N°45



Janvier 2025

Retrouvez toutes les informations
sur www.lorges.fr et sur [Facebook](#)

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	3
Informations mairie	4
Etat civil 2024	4
Réalisations et projets	5
Informations générales	6
Démarches administratives	9
Services aux Habitants	10
Brigade de Thoré-la-Rochette	11
Environnement	12
Tarifs municipaux	14
Syndicat d'eau SIAEP	16
Association des Parents d'Elèves	17
Comité de Loisirs Lorges Villemuzard	18
Paroisses	19
Souvenir français	19
UNRPA	20
MARPA Oucques	21
Communauté de communes	22
Pays des châteaux	23
L'Echo de la forêt	24
ADMR	25
Présence Verte	26
Cela s'est passé à Lorges	27
Nos entreprises	28



LE MOT DU MAIRE

Chères Lorgeoises, chers Lorgeois,

C'est avec une grande joie que je m'adresse à vous aujourd'hui pour partager notre engagement commun envers notre belle commune de Lorges. Ce village, riche d'histoire et de traditions, continue de prospérer et d'évoluer grâce à l'implication de chacun d'entre vous.

L'année qui s'achève a été marquée par des défis que nous avons relevés ensemble, mais également par des succès qui témoignent de notre dynamisme et de notre solidarité. Nous avons poursuivi les projets d'embellissement et d'aménagement, veillant à préserver notre patrimoine tout en préparant l'avenir de Lorges.

Les travaux de réhabilitation énergétique de la salle des fêtes sont terminés, nous avons du faire face à des difficultés inattendues mais l'essentiel a été effectué. Il reste à prévoir quelques menus travaux qui seront à réaliser en 2025.

Je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour l'année 2025 : bonheur, santé et réussite à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos proches.

Pour l'année à venir, plusieurs projets sont en cours de planification, notamment :

- **L'amélioration de la sécurité routière** sur les voies principales de notre commune.
- **La valorisation de notre cadre naturel et historique**, avec des initiatives favorisant un développement respectueux de notre environnement.
- **Le renforcement du lien social**, grâce à des événements festifs et des actions destinées à rapprocher les générations.

Je souhaite attirer votre attention sur une problématique qui affecte notre quotidien à tous : les stationnements gênants et les incivilités qui en découlent.

Dans notre village, le respect des règles de stationnement est bien plus qu'une simple question de réglementation : c'est avant tout une marque de respect envers vos voisins et l'ensemble de la communauté. Malheureusement, nous constatons de plus en plus de véhicules stationnés sur les trottoirs, devant des accès privés ou encore dans des zones interdites.

Ces comportements, bien que souvent considérés comme anodins par leurs auteurs, peuvent avoir des conséquences importantes :

- **La mise en danger des piétons**, notamment des enfants et des personnes à mobilité réduite, qui doivent descendre sur la chaussée.
- **L'entrave à la circulation**, notamment pour les services d'urgence.
- **Le sentiment d'injustice** ressenti par ceux qui respectent les règles.

À plusieurs reprises, nous vous avons alerté et demandé de respecter les règles de stationnement, mais sans succès. Face à cette situation, et dans l'intérêt de tous, la municipalité se voit contrainte de passer à l'étape suivante : des verbalisations systématiques seront désormais effectuées à l'encontre des contrevenants. Cette mesure, bien qu'indésirable, est devenue nécessaire pour garantir le respect des règles et la sécurité de tous les habitants.

Respectons nos enfants et les personnes à mobilité réduite.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre coopération. Travaillons ensemble pour préserver le bien-vivre ensemble à Lorges. Faisons appel à votre civisme et à votre bienveillance pour veiller à stationner vos véhicules de manière à ne pas gêner autrui. L'équipe municipale, en collaboration avec les forces de l'ordre, redoublera d'efforts pour sensibiliser sur ce sujet et, si nécessaire, sanctionner les comportements irresponsables.

Faisons en sorte que 2025 soit une année de paix, de joie et de réconciliation.

Bonne année 2025 !

INFORMATIONS MAIRIE



Ouverture au public : le mardi de 16h00 à 17h30
le vendredi de 09h00 à 12h00

Téléphone : 02.54.87.43.01 **Télécopie :** 09.71.70.31.50

E-mail : mairielorges@orange.fr

Secrétaire Générale de Mairie : Cathy BARROSO

Permanence des élus : Mardi après-midi et vendredi matin : M. Bruno DENIS, Maire et/ou Adjoint.

Composition du Conseil municipal

Bruno DENIS Maire

1 ^{er} adjoint	Bernard DUC
2 ^{ème} Adjoint	Patrice HENNEQUIN
Conseillère	Michèle BAUMANN
Conseiller	Alain BRETON
Conseiller	Thibault COLIN
Conseiller	Mathieu FROMET
Conseillère	Virginie MOREAU
Conseiller	Vincent REBOUSSIN
Conseillère	Laëtitia THOMAS



ETAT CIVIL ANNÉE 2024



Naissance

MARONNE Amélia le 16 mai

Décès

BEZAULT ALLEAUME Isabelle le 30 novembre



RÉALISATIONS ET PROJETS

2024



Rénovation énergétique de la Salle des Fêtes

La salle des fêtes a subi d'importants travaux de rénovation énergétique durant plusieurs mois. Le système de chauffage a entièrement été changé, les peintures ont été refaites dans la salle et sur la scène, l'isolation a été complétée quand cela s'est avéré nécessaire.



Une inauguration a eu lieu le samedi 21 décembre en présence de personnalités et de nombreux administrés.

Changement du poteau incendie à Crémoux

Le poteau incendie de Crémoux était hors service depuis quelque temps. Il a donc été remplacé par un neuf cette année.

Installation d'un columbarium

Un columbarium de 3 cases a été installé au cimetière de Lorges près des cavurnes en raison de l'augmentation des demandes d'inhumation d'urnes.

2025



Sécurisation de la route départementale à Villemuzard Vitesse, stationnement et code de la route à Lorges



Vous nous parlez régulièrement des problèmes de vitesse des automobiles. La Grande rue dans le Bourg et la rue Nationale à Villemuzard sont les axes les plus empruntés et aussi celles où les vitesses sont souvent excessives. Le Conseil municipal est conscient des dangers causés par ces excès de vitesse. La Commission travaux s'est réunie en 2024 et a placé en priorité 1 la sécurisation de la rue Nationale et en priorité 2 celle de la Grande rue. Un projet a été réalisé et les aménagements, qui s'étaleront sur plusieurs années, doivent commencer cette année.

Ce projet prévoit donc de faire ralentir les véhicules qui empruntent la RD 917 mais également d'empêcher le stationnement sur les trottoirs. Quel rapport ?

Le code de la route est très clair à ce sujet. Les trottoirs sont, sauf disposition contraire, réservés aux piétons et la chaussée aux véhicules. Avec des véhicules sur les trottoirs, les piétons sont obligés de marcher sur la chaussée, ce qui inverse la règle. Le stationnement sur les trottoirs est considéré comme très gênant et peut générer une amende de 135€. Le stationnement des véhicules doit donc être effectué sur la chaussée dans la mesure où il n'entrave pas la circulation et que la signalisation ne l'interdit pas. Ce stationnement participe aussi au ralentissement des véhicules de passage.

Par ailleurs, certaines zones de la commune font l'objet d'un stationnement réglementé qui n'est pas toujours respecté. La municipalité vous demande de bien suivre la signalisation. Un point a été fait concernant la signalisation verticale et horizontale. Des panneaux doivent être changés et certains marquages rénovés. Ces améliorations seront apportées au moment des travaux d'aménagement pour les rues concernées.

Le Conseil municipal reste à votre écoute concernant ces problèmes tout en souhaitant un meilleur respect de la réglementation locale. Vous pouvez venir nous consulter pendant les permanences de mairie pour avoir de plus amples informations sur les travaux à venir et discuter de vos problèmes et solutions envisagées.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

2024

13 janvier : Vœux

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux ont présentés leurs vœux aux administrés en présence de personnalités publiques.

Ce fut également un moment de partage autour de la traditionnelle galette.

1er juin : Festillésime

Formé au début de l'été 2021, D'JUB est un duo de chansons françaises avec la particularité de voir ses deux musiciens, à la fois chanteurs, percussionnistes et guitaristes. Porté par deux voix au timbre différent mais complémentaire, le duo nous a fait voyager dans un répertoire aussi éclectique qu'exigeant. Au-delà des chansons, ils ont su nous faire vibrer dans des ambiances percussives pour accéder à un espace festif et dansant, généreux et ouvert sur le monde. La soirée a été partagée par une quarantaine de personnes.



14 juillet : Pique-nique Républicain

Le 14 juillet a été l'occasion de partager le traditionnel pique-nique républicain sur la place de la mairie. De très nombreux habitants ont répondu présents à cette invitation et la municipalité souhaite les en remercier.

La journée fut synonyme de partage et de convivialité.



22 juin : Inauguration de l'école Jean GAUTHIER

Monsieur le Maire a tenu à renommer l'école de Lorges au nom d'un ancien directeur et illustre ancien Maire de la commune pour lui rendre hommage suite à sa disparition en 2022.



L'école élémentaire de Lorges se nomme désormais école «Jean GAUTHIER»

Une foule importante a assisté à cette cérémonie, bravant les éléments déchainés en ce 22 juin. Malgré la pluie et le vent cet hommage rendu aussi bien par des personnalités que par la famille fut très émouvant.



14 et 15 septembre : Les Grognards

Les enfants de l'école ont pu rencontrer les Grognards et travailler sur cette thématique à l'aide de travaux pratiques.

Ils ont tous reçu un diplôme pour les récompenser.

Lorges a accueilli une reconstitution avec des Grognards Napoléonien le

week-end du 14 et 15 septembre. Le samedi, une cérémonie d'hommage a eu lieu au cimetière communal suivi d'un vin d'honneur sur le terrain derrière la mairie, où était installé le bivouac des grognards dont diverses tentes de reconstitution historique. Un repas

autour d'un cochon à la broche était organisé le samedi soir. Le camp napoléonien est resté ouvert au public pendant tout le week-end. Des animations dynamiques ont clôturé la journée du dimanche.



24 novembre : marché de Noël

Le marché de Noël s'est encore agrandi cette année, de plus en plus d'exposants nous rejoignent dans cette aventure et nous souhaitons les remercier pour la contribution qu'ils apportent à l'animation de notre commune.



14 décembre : Distribution de colis de Noël par les élus

Monsieur le Maire et son adjoint ont distribué les colis de Noël aux aînés de la commune ce samedi 14 décembre au matin.

Les enfants de moins de 12 ans ont été invités à venir retirer leurs chocolats à la mairie.



21 décembre : inauguration de la salle des fêtes

La salle des fêtes a été totalement rénovée. Une cérémonie d'inauguration a donc été organisée en présence des principaux financeurs et acteurs de cette rénovation. Ces travaux vont permettre l'amélioration du confort des utilisateurs de la salle et de répondre aux enjeux écologiques en matière de consommation énergétique.



2025

7 juin : Concert dans le cadre du Festillésime

La commune a prévu de vous divertir avec une animation musicale par un chanteur.

Jean-Pierre THERET alias « Jipé » enchantera l'église de Lorges avec une rétrospective des chansons françaises des années 1960 à 2000.



23 septembre 20h : Clap 41

La commune de Lorges a été retenue pour accueillir la projection du film "*Les trois mousquetaires*" le **mardi 23 septembre 2025 à 20 h** à la salle des Fêtes.



INCIVILITES

Nous constatons de plus en plus souvent la présence de déjections canines sur les trottoirs et sur la place du village.

La Mairie rappelle que tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal !

D'autre part, la réglementation nationale prévoit également que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse. Dans le cas contraire, ils sont considérés être en divagation !

EN BREF

- Les articles R541-76 du Code de l'environnement et R632-1 du Code pénal classifient les déjections canines comme déchets, nécessitant leur ramassage sous peine d'amende.
- Les amendes pour non-ramassage des déjections canines varient selon les communes, pouvant atteindre jusqu'à 450 euros à Cannes.



DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Carte nationale d'identité et passeport



Désormais les Cartes nationales d'identité et passeports ne peuvent être demandées que dans les mairies de Blois, Contres, Mer, Mondoubleau, Montoire sur Loire, Montrichard, Oucques, Romorantin, St Aignan, Salbris, Selles sur Cher, Vendôme et Vineuil.

Pièces à fournir en mairie (la présence du demandeur est obligatoire) :

- carte d'identité périmée ou déclaration de perte/vol
- extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois (sauf si la carte d'identité est périmée depuis moins de cinq ans)
- pour les mineurs : photocopie de la carte nationale d'identité du parent demandeur - jugement de divorce des parents s'il y a lieu
- 2 photos d'identité sur fond blanc, récentes et identiques, tête nue, de face, non découpées
- justificatif de domicile récent
- En cas de perte ou vol, produire une seconde pièce d'identité avec photographie du demandeur

Tarif : gratuite, sauf en cas de perte ou vol. Dans ce cas, le renouvellement est soumis à un droit de timbre de 25 euros.
Délai minimum 1 mois

À noter : si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.

Acte de reconnaissance d'un enfant naturel

Il peut se faire avant ou après la naissance dans toutes les mairies.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Si la reconnaissance est faite après la naissance de l'enfant, fournir aussi son acte de naissance.

PACS

L'enregistrement des Pactes civils de solidarité (PACS) s'effectue devant le maire en tant qu'officier d'état civil.

Les pièces à fournir en mairie lors de votre demande :

- Une copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité pour chacun des partenaires
- Une copie de moins de 3 mois de l'acte de naissance de chacun des partenaires
- Le formulaire de déclaration conjointe cerfa n°15725*02 rempli et signé



Les deux partenaires devront également établir une convention de PACS en leur sein privé ou auprès d'un notaire.

Recensement des jeunes

Les Français (filles et garçons) âgés de 16 ans doivent se faire recenser au cours du mois d'anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.

Le recensement se fait à **la mairie du domicile**.



Le recensement est indispensable pour :

- ✓ Obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP,...),
- ✓ Effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD),
- ✓ L'inscription d'office sur les listes électorales.

Tous les adolescents concernés par le recensement militaire doivent se présenter en Mairie afin de s'y faire recenser, munis du livret de famille, de la carte d'identité d'un de ses parents, de sa propre carte d'identité et d'un justificatif de domicile à son nom.

CENTRE du SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE d'ORLEANS
Adresse postale : 75 rue du PARC – 45000 ORLEANS

Accueil téléphonique au : **09.70.84.51.51 (serveur vocal)**
(Mise en relation avec un agent du CSN : choix 1, choix 3, puis N° de votre Département et valider par #)